

corporation, furent établies dans les grands centres commerciaux ; d'abord à Québec et plus tard à Montréal, Halifax, St-Jean, Toronto et autres centres d'affaires. La Banque, par sa constitution, était anglaise, mais les détails de ses actes ont été américains. Au fur et à mesure que des agglomérations de population grandissent, que des villes florissantes s'élèvent et encouragent les opérations de Banque ; les Institutions des centres établissent des agences ou branches exactement comme les grandes Banques d'Edimbourg et de Glasgow ont fait avant elles. Ainsi à peu d'exception près, chaque Banque du Canada a ce caractère. Elles ont un office central ordinairement dans une grande ville et un nombre plus ou moins grand de branches (ayant presque tous les droits et pouvoirs accordés à l'Institution) répandues dans les autres autres cités et villes de la Puissance. Les quatre principales Banques ont en outre un office à New-York et à Chicago. Une grande partie du commerce maritime du Canada vient de l'Ouest par la voie du St-Laurent et pour les banques faisant des affaires avec l'étranger, un office à New-York, le grand marché du change sur l'étranger, est presque indispensable.

La banque de Montréal, notre institution la plus considérable a son office particulier à Londres (Angleterre). La banque de l'Amérique du nord, quoique comme les autres soumise aux lois sur les banques de la Puissance, a son bureau principal ou son comité de direction à Londres. C'est, d'ailleurs, la seule banque canadienne qui ait son centre hors du pays. Le Canada, différant en cela des autres colonies anglaises, est desservi presque entièrement par des institutions qui ont obtenu leur croissance, leur développement et leur fonctionnement dans ses limites. En matière de banque, nous avons toujours été indépendants pratiquement, quoique nous n'ayons jamais eu besoin d'affirmer notre indépendance.

Il est peut-être d'un certain intérêt de descendre dans les détails et de donner une courte description de l'une des banques canadiennes les plus considérables. La banque de Montréal est certainement le meilleur exemple à présenter. Cette banque, comme toutes les autres, fut originairement constituée par un acte spécial du parlement. Ce fut sa charte. Les chartes séparées de toutes les banques ont été prolongées pour un terme de dix années par une loi générale et uniforme ; mais à l'origine, la diversité existait. Ainsi elle n'est que le type des autres. La banque du Commerce avec son quartier général à Toronto, a des branches à Montréal, Ottawa, Hamilton, Londres et dans de nombreuses autres villes. Il en est de même de la banque des Marchands du Canada et de la banque de l'Amérique anglaise du nord, celle-ci ayant une branche à St-Francois. Chacune de ces trois dernières ont des branches à Portland, (Oregon), Chicago et New-York et ont, avec les banques des Etats-Unis, un intérêt aussi sérieux qu'elles, à la diminution de la taxe oppressive à laquelle, j'ose le dire, des législatures peu intelligentes soumettent ce qui est la vie même du commerce du pays.

Le nombre des banques du Canada, celui de leurs branches et le capital qu'elles possèdent se résument ainsi : Le nombre des banques est de 36 en tout. L'une d'elles à laquelle j'ai déjà fait allusion a un capital payé de \$12,000,000 et 30 branches. Trois autres ont un capital de \$6 000,000, \$5,500,000 et \$5,000,000 et 34, 30 et 16 offices respectivement. Une d'un capital de \$3,000,000 a 16 offices ; une autre de \$2,500,000 a 8 offices. Quatre, avec un capital de \$2,000,000, ont 16, 8, 5 et 4 branches respectivement. Une française d'un capital de \$1,600,000 n'a pas de branche. Une de \$1,400,000 a 7 offices. Six ayant \$1,000,000 chacune ont respectivement 15, 14, 12, 12, 9 et 5 offices. La banque

du Nouveau Brunswick, une institution fort respectable avec un capital de 1,000,000 est opposée à l'introduction des branches. Il y en a environ dix autres ayant un capital de 750,000 à 500,000 et des branches variant de 9 à 1. Enfin, il y a en outre, quelques petites banques dans la Nouvelle Ecosse qui n'ont pas de branches. Le nombre total des branches est de 287 et le montant total du capital versé est de 59,000,000.

On peut se demander comment il est possible de maintenir un contrôle efficace sur ces organisations compliquées ? Comment contrôler des opérations si diverses de façon à ne compter que de bons effets, de ne faire que des prêts ayant une base sérieuse ? Comment être tenu au courant des dépôts et des retraits ; de la sortie et de la rentrée de la circulation de façon à garder des réserves suffisantes et à être fortifié contre le public et les autres banques ? La réponse est dans un seul mot : L'organisation. Le système de contrôle tiré primitivement des banques anglaises a été élaboré pendant de longues années de perfectionnement ; il consiste d'abord dans les rapports de la condition et des affaires de chaque branche adressés au bureau principal chaque jour, chaque semaine ou autrement et examinés par le président, le gérant général ou autre officier compétent ; et ensuite dans les visites des inspecteurs, qui examinent à fond le passif ou l'actif de chaque office en détail et font un rapport complet aux directeurs.

Cela joint à une correspondance constante et avec la règle généralement établie qu'aucun crédit important ne peut être accordé sans la permission du comité des directeurs permet d'exercer un contrôle efficace et quelles garanties que soient les branches de la banque, d'arriver à les faire fonctionner comme un tout harmonieux.

J'ai parlé du remboursement des billets et du maintien des réserves. Les billets des banques canadiennes ont été maintenant et toujours soumis à un remboursement continu. Les billets des banques leur sont présentés journellement pour leur remboursement en or ou en *legal tender*, comme on le fait d'un chèque. A vrai dire néanmoins, ces billets ne sont remboursables qu'à l'office ou ils ont été émis et qui est ordinairement l'office principal seulement. En conséquence, là, la réserve principale en or, espèce et *legal tender*, est accumulée. Les banques, par arrangement mutuel, règlent leurs balances entr'elles dans les petites villes en traites sur le bureau central, ou sur un centre de remboursement, comme Toronto. A Montréal, les balances se règlent en espèces ou en *legit tender* ; ce qui économise les ressources. Mais à Québec, Halifax et St. Jean, les règlements se font presque entièrement en or ou son équivalent. Les banques, qui n'ont pas leur office central, doivent conserver une partie de leur réserve dans ces villes.

Les avantages et les désavantages du système canadien ont été souvent discutés. Il y a beaucoup à dire des deux côtés. En sa faveur, on met en avant que le système donne aux dépositaires dans toutes les parties du pays et même dans les plus petites places les avantages de la garantie d'une institution à grand capital et de la double responsabilité qui l'accompagne. Il n'y a pas de doute aussi, que des idées saines sur les affaires sont répandues dans tout le pays par le contact avec la classe de marchands qui ont été formés dans les banques canadiennes. Les directeurs et les principaux officiers de ces banques doivent connaître la position des affaires dans chaque district du pays. Le capital et les ressources des banques centrales sont ainsi mis à la disposition d'entreprises, qui, placées dans de petites localités, exigent des avances bien au-delà de ce qu'une institution locale aurait pu leur donner.

Mais le système a aussi ses désavantages. Le seul fait que de grandes masses de capitaux sont obtenables dans de petites places encourage ce qui est souvent un développement dangereux des affaires. Un genre d'affaires, qui est seulement praticable dans les grands centres, peut être introduit dans des villages, à la ruine des parties qui l'entreprennent et à la perte des banques, dont les ressources ont été diverties de leur emploi régulier. Il faut le reconnaître, la tâche de contenir dans une ligne prudente et sans danger les prêts et escomptes de vingt à trente branches, dans des districts du pays si différents entr'eux, a plus d'une fois surtaxé l'habileté de nos plus capables banquiers.

Le système existe ; il a pris racine et il n'est pas probable qu'il sera changé. Et quels que soient les désavantages dont il est accompagné, il n'y a pas de doute qu'il n'ait formé un grand nombre d'hommes parmi nous à des habitudes d'observation, de généralisation et de jugement éclairé sur les grands mouvements du commerce et de la spéculation qui se produisent sur l'étendue si vaste de ce continent. Ce système exige une attention de tous les instants sur les rapports, la circulation, les escomptes et les réserves et à cela nous devons que les faillites des banques sont peu fréquentes au Canada et que les pertes que le public a souffertes par elles sont si faibles qu'à peine aucune fraction les pourrait exprimer.

Les banques du Canada diffèrent de celles des Etats-Unis et sont semblables à celles d'Ecosse en ayant une circulation limitée seulement par le montant de leur capital versé. Elles ont eu à lutter contre les tentatives d'abolition du système actuel et contre la substitution d'une circulation composée de billets du gouvernement. Nous nous y sommes opposés et avons soutenu que sous la pression des circonstances ces billets cesseraient d'être remboursables et deviendraient une cause de désastre pour le pays. Nous avons montré que toute circulation d'un gouvernement était alors à un escompte. Nous avons dit que si le gouvernement désirait emprunter, il devait le faire dans le marché général. Nous avons posé en principe que si la fonction du gouvernement était incontestablement de frapper la monnaie, la fonction des banques était le remboursement de la circulation fiduciaire. Ces arguments prévalurent à ce point qu'une émission partielle de billets eut lieu, la banque de Montréal s'engageant à maintenir en circulation un certain montant de billets du gouvernement. Depuis 1871, le système a continué, et s'est étendu sur une base purement gouvernementale, la banque de Montréal reprenant la circulation de ses propres billets. L'orateur démontre que le système canadien de comptes-rendus mensuels de la situation des banques et l'examen sérieux que le public fait de ces états de situation agissent comme un frein sur les opérations des banques. Il donne ensuite un tableau comparatif pour les provinces d'Ontario et de Québec de la situation des banques en 1866 et 1881, montrant leur développement comme suit :

	1866	1881
Nombre de banques	18	24
Montant du capital	\$29,000,000	\$53,000,000
Circulation	10,000,000	23,000,000
Dépôts	28,000,000	88,000,000
Escomptes	44,000,000	141,000,000

La convention remercie M. Hague de son adresse si instructive et intéressante.

Les marchands de la campagne peuvent en toute confiance s'adresser par lettre aux maisons dont elles trouveront l'annonce dans le "Moniteur du Commerce."